

**Compte-rendu du conseil  
de la Communauté de Communes  
des Bastides Dordogne-Périgord  
le 19 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle La Calypso, à BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD, à la suite de la convocation adressée par Jean-Marc GOUIN, Président, le 12 mars 2024.

**Nombre de membres en exercice :** 64

**Présents :** 64

ALLES SUR DORDOGNE	Sylvie ROQUES
BADEFOLS SUR DORDOGNE	Jean-Philippe COUILLARD
BANEUIL	Thierry DEGUILHEM
BAYAC	Annick CAROT
BEAUMONT DU PERIGORD	Jean-François PIBOYEU
	Éléonore BAGES
	Sébastien LANDAT
	Marielle GENDREAU
BIRON	Bruno DESMAISON
BOUILLAC	Joël GOUSTAT
BOURNIQUEL	Raymond FLEURY
CALES	Christophe CATHUS
CAPDROT	Ludovic PAPON
CAUSE DE CLERANS	Bruno MONTI
COUZE SAINT FRONT	Jean-Paul ALLOITTEAU
GAUGEAC	Robert ROUGIER
LALINDE	Esther FARGUES
	Jean-Marc RICAUD
	Jérôme BOULLET
	Pierre-Manuel BÉRAUD
	Christine VERGEZ
	Christian BOURRIER
LANQUAIS	Michel BLANCHET
LAVALADE	Thierry TESTUT
LE BUISSON DE CADOUIN	Marie-Lise MARSAT
	Jean-Marc GOUIN
	Jean-Marc LAFORCE
	Marianne BEYNE
LIORAC SUR LOUYRE	Jean-Claude MONTEIL

LOLME	Bernard ETIENNE
MARSALES	Jean-Pierre PRETRE
MAUZAC ET GRAND CASTANG	Florent FARGE
MOLIERES	Alexandre LACOSTE
MONPAZIER	Fabrice DUPPI
MONSAC	Daniel SEGALA
MONTFERRAND DU PERIGORD	Nathalie FABRE
NAUSSANNES	Alain ROUSSEL
PEZULS	Annick GONNINGER
PONTOURS	Etienne GOUYOU-BEAUCHAMPS
PRESSIGNAC VICQ	Aude CRUVEILLER
RAMPIEUX	Daniel GRIMAL
SAINT AGNE	Nelly JOBELOT
SAINT AVIT RIVIERE	Isabelle MUCHA
SAINT AVIT SENIEUR	Alain DELAYRE
SAINT CAPRAISE DE LALINDE	Laurent PÉRÉA
SAINT CASSIEN	Philippe POUMEAU
SAINT FELIX DE VILLADEIX	Carole ALARY
SAINT MARCEL DU PERIGORD	Yves WROBEL
SAINT MARCORY	Jean CANZIAN
SAINT ROMAIN DE MONPAZIER	Gérard CHANSARD
SAINTE CROIX DE BEAUMONT	Francis MONTAUDOUIN
SAINTE FOY DE LONGAS	Philippe LAVILLE
SOULAURES	Magalie PISTORE
TRÉMOLAT	Éric CHASSAGNE
URVAL	Éloi COMPOINT
VARENNES	Gérard MARTIN
VERDON	Jean-Marie BRUNAT
VERGT DE BIRON	Laurent BAGILET

**Absents excusés** : Patrice MASNERI

**Pouvoirs** :

Monsieur Michel LIGNAC, absent, avait donné pouvoir à Jean-François PIBOYEU.  
 Madame Julie LUMEN, absente, avait donné pouvoir à Jean-Paul ALLOITTEAU.  
 Madame Marie-Josée MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Jean-Marc RICAUD  
 Madame Maryline LACOSTE-KOEGLER, absente, avait donné pouvoir à Marianne BEYNE  
 Madame Emmanuelle DIOT, absente, avait donné pouvoir à Jérôme BOULLET

## **ORDRE DU JOUR**

### 1. BUDGET

- a. Vote des comptes de gestion de la CCBDP et des Budgets annexes
- b. Vote des comptes administratifs 2023 de la CCBDP - Budget principal et Budgets annexes
- c. Affectations des résultats
- d. Vote du budget principal 2024 et des budgets annexes
- e. Vote des taux d'imposition 2024 : Taxe Foncière Bâti (TFB), Taxe Foncière Non Bâti (TFNB), Taxe d'habitation (TH) des résidences secondaires, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Produit de la Taxe GEMAPI

### 2. PLUI-h : Vote du 2<sup>ème</sup> arrêt Projet

### 3. Questions et informations diverses

Monsieur le Président, Jean-Marc GOUIN, ouvre la séance en procédant à l'appel des conseillers communautaires.

Le compte rendu de la réunion précédente étant approuvé, Monsieur Jean-Marie BRUNAT est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président explique qu'il convient d'ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, suite au passage du budget de la M14 à la M57, il est désormais possible se mettre en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil approuve cette modification de l'ordre du jour.

## 1. BUDGET

Le Président rappelle que la préparation des budgets a fait l'objet de plusieurs réunions qui ont précédé ce conseil (bureau, commission des finances du 05 mars 2024), durant lesquelles les décisions inscrites aux budgets, ont été validées. Il explique que tous les documents budgétaires : comptes administratifs, affectations de résultats, budgets primitifs du budget principal de la communauté de communes et de ses budgets annexes, sont en ligne sur le site internet dans l'espace « Élus » et Jean-François PIBOYEU, Vice-Président chargé des Finances, les commente. Ce dernier détaille certains postes de dépenses ou de recettes tant en fonctionnement qu'en investissement et répond précisément aux questions des élus. Il rappelle que le service Finances est à la disposition des élus qui voudraient des explications complémentaires.

A la fin de toutes les présentations, le Président quitte la salle à chacun des votes des comptes administratifs (budget principal et budgets annexes). L'assemblée est alors présidée par Bruno DESMAISON.

### 1. a. Vote des comptes de gestion 2023 de la CCBDP et des Budgets annexes

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Après s'être assuré que les écritures des Comptes administratifs du budget principal de la CCBDP telles que présentées sont conformes au compte de gestion établi par le Trésorier, Monsieur Nicolas JOOS, et qu'elles n'appellent aucune observation particulière, ni réserve, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 du Budget Principal de la CCBDP du Trésorier.

#### **Budget annexe Assainissement Collectif**

Après s'être assuré que les écritures des Comptes administratifs du budget annexe « Assainissement collectif » de la CCBDP telles que présentées sont conformes au compte de gestion établi par le Trésorier, Monsieur Nicolas JOOS, et qu'elles n'appellent aucune observation particulière, ni réserve, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 du budget annexe « Assainissement collectif » de la CCBDP du Trésorier.

### **Budget annexe SPANC**

Après s'être assuré que les écritures des Comptes administratifs du budget annexe « SPANC » de la CCBDP telles que présentées sont conformes au compte de gestion établi par le Trésorier, Monsieur Nicolas JOOS, et qu'elles n'appellent aucune observation particulière, ni réserve, le Conseil Communautaire approuve (61 voix Pour, 2 voix contre : Bernard ETIENNE et Laurent BAGILET) les comptes de gestion 2023 du budget annexe « SPANC » de la CCBDP du Trésorier.

### **Budget annexe Boulangerie**

Après s'être assuré que les écritures des Comptes administratifs du budget annexe « Boulangerie » de la CCBDP telles que présentées sont conformes au compte de gestion établi par le Trésorier, Monsieur Nicolas JOOS, et qu'elles n'appellent aucune observation particulière, ni réserve, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 du budget annexe « Boulangerie » de la CCBDP du Trésorier.

### **Budget annexe Opérations Immobilières**

Après s'être assuré que les écritures des Comptes administratifs du budget annexe « Opérations Immobilières » de la CCBDP telles que présentées sont conformes au compte de gestion établi par le Trésorier, Monsieur Nicolas JOOS, et qu'elles n'appellent aucune observation particulière, ni réserve, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 du budget annexe « Opérations Immobilières » de la CCBDP du Trésorier.

### **Budget annexe REOMI**

Juste avant le vote, un débat s'instaure concernant la qualité des services rendus du SMD3. Les élus font part de leur agacement face à une structure qui ne répond pas ou avec beaucoup de

retard à leurs interrogations et aux préoccupations des usagers. Certains élus font part de leur intention de s'abstenir lors des votes du budget annexe REOMI afin que le SMD3 soit saisi de leur mécontentement.

Après s'être assuré que les écritures des Comptes administratifs du budget annexe « REOMI » de la CCBDP telles que présentées sont conformes au compte de gestion établi par le Trésorier, Monsieur Nicolas JOOS, et qu'elles n'appellent aucune observation particulière, ni réserve, le Conseil Communautaire approuve (35 voix Pour - 14 Voix Contre : Florent FARGE, Bernard ETIENNE, Jean-Pierre PRÊTRE, Philippe LAVILLE, Jean-Marc RICAUD qui avait également le pouvoir de Marie-Josée MANCEL, Yves WROBEL, Carole ALARY, Aude CRUVEILLER, Daniel GRIMAL, Nelly JOBELOT, Philippe POUMEAU, Jean CANZIAN et Robert ROUGIER - et 14 abstentions : Christophe CATHUS, Bruno MONTI, Fabrice DUPPI, Sylvie ROQUE, Jérôme BOULLET qui avait également le pouvoir de Emmanuelle DIOT, Christine VERGEZ, Christian BOURRIER, Michel BLANCHET, Thierry TESTUT, Annick DONNINGER, Magalie PISTORE, Gérard MARTIN et Jean-Marie BRUNAT) les comptes de gestion 2023 du budget annexe « REOMI » de la CCBDP du Trésorier.

### **Budget annexe CIS**

Après s'être assuré que les écritures des Comptes administratifs du budget annexe « CIS » de la CCBDP telles que présentées sont conformes au compte de gestion établi par le Trésorier, Monsieur Nicolas JOOS, et qu'elles n'appellent aucune observation particulière, ni réserve, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 du budget annexe « CIS » de la CCBDP du Trésorier.

### **Budget annexe FAM – Sainte Marthe**

Après s'être assuré que les écritures des Comptes administratifs du budget annexe « FAM Sainte Marthe » de la CCBDP telles que présentées sont conformes au compte de gestion établi par le Trésorier, Monsieur Nicolas JOOS, et qu'elles n'appellent aucune observation particulière, ni réserve, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 du budget annexe « FAM Sainte Marthe » de la CCBDP du Trésorier.

### **Budget annexe ZAE La Séguinie**

Après s'être assuré que les écritures des Comptes administratifs du budget annexe « ZAE La Séguinie » de la CCBDP telles que présentées sont conformes au compte de gestion établi par le Trésorier, Monsieur Nicolas JOOS, et qu'elles n'appellent aucune observation particulière, ni

réserve, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 du budget annexe « ZAE La Séguinie » de la CCBDP du Trésorier.

### **Budget annexe ZAE Beaumontois**

Après s'être assuré que les écritures des Comptes administratifs du budget annexe « ZAE Beaumontois » de la CCBDP telles que présentées sont conformes au compte de gestion établi par le Trésorier, Monsieur Nicolas JOOS, et qu'elles n'appellent aucune observation particulière, ni réserve, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 du budget annexe « ZEA Beaumontois » de la CCBDP du Trésorier.

#### **1. b. Vote des comptes administratifs 2023 de la CCBDP – Budget principal et budgets annexes**

Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président chargé des Finances, présente les comptes administratifs 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord et des budgets annexes s'y rattachant. Le Président, Jean-Marc GOUIN étant sorti de la salle, ils sont soumis au vote de l'assemblée.

Les comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes boulangerie, Opérations immobilières, CIS, FAM Sainte Marthe, ZAE la Séguinie et ZAE de Beaumontois sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

Le compte administratif 2023 du budget Annexe Assainissement collectif est approuvé par 62 voix Pour et 1 abstention (Laurent BAGILET).

Le compte administratif 2023 du budget Annexe SPANC est approuvé par 61 voix Pour, 2 voix contre : Bernard ETIENNE et Laurent BAGILET.

Le compte administratif 2023 du budget Annexe REOMI est approuvé par 35 voix Pour - 14 Voix Contre : Florent FARGE, Bernard ETIENNE, Jean-Pierre PRÊTRE, Philippe LAVILLE, Jean-Marc RICAUD qui avait également le pouvoir de Marie-Josée MANCEL, Yves WROBEL, Carole ALARY, Aude CRUVEILLER, Daniel GRIMAL, Nelly JOBELOT, Philippe POUMEAU, Jean CANZIAN et Robert ROUGIER - et 14 abstentions : Christophe CATHUS, Bruno MONTI, Fabrice DUPPI, Sylvie ROQUE, Jérôme BOULLET qui avait également le pouvoir de Emmanuelle DIOT, Christine VERGEZ, Christian BOURRIER, Michel BLANCHET, Thierry TESTUT, Annick DONNINGER, Magalie PISTORE, Gérard MARTIN et Jean-Marie BRUNAT)

#### **1. c. Affectations de résultats**

Le Vice-Président chargé des Finances, Monsieur Jean-François PIBOYEU, propose les affectations de résultat suivantes :

## Budget Principal

### RESULTATS CCBDP 2023

	2023			2022	Résultats CCBDP 2023	LA BOULANGERIE	Résultats cumulés 2023
	Dépenses	Recettes	Solde				
Fonctionnement	12 050 769,90	12 990 277,69	939 507,79	1 543 647,22	2 483 155,01	36 679,50	2 519 834,51
Investissement	3 667 048,02	3 902 583,52	235 535,50	- 1 640 725,13	- 1 405 189,63	7 132,03	- 1 398 057,60
Total	15 717 817,92	16 892 861,21	1 175 043,29	- 97 077,91	1 077 965,38	43 811,53	1 121 776,91
RAR	1 582 693,38	2 082 525,29	499 831,91	RAR	499 831,91		499 831,91
				Besoin	- 905 357,72		- 898 225,69
TOTAL	17 300 511,30	18 975 386,50	1 674 875,20	RESULTAT	1 577 797,29	43 811,53	1 621 608,82

Au 31/12/2023 le Résultat à affecter est de 2 519 834,51€. On affecte au R002 la somme de 1 621 608,82 € en fonctionnement ;

Il faut en réserves d'investissement au R1068 : 898 225,69 € (pour couvrir le Déficit d'investissement 1 398 057,60 € déduction faite des RAR de 499 831,91 €)

## Budget annexe Assainissement Collectif

### RESULTATS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

	2023			2022	Résultats 2023
	Dépenses	Recettes	Solde		
Fonctionnement	1 352 586,76	1 346 434,45	- 6 152,31	55 059,06	48 906,75
Investissement	2 334 454,14	1 775 826,74	- 558 627,40	219 432,41	- 339 194,99
Total	3 687 040,90	3 122 261,19	- 564 779,71	274 491,47	- 290 288,24
RAR	278 141,38	616 884,29	338 742,91	RAR	338 742,91
				Besoin	452,08
TOTAL	3 965 182,28	3 739 145,48	- 226 036,80	RESULTAT :	48 454,67

## Budget annexe SPANC

RESULTATS SPANC 2023						
	2023			2022	Résultats 2023	
	Dépenses	Recettes	Solde			
Fonctionnement	134 438,74	124 408,63	- 10 030,11	48 279,98	38 249,87	
Investissement			-	44 461,93	44 461,93	
Total	134 438,74	124 408,63	- 10 030,11		82 711,80	
RAR				RAR	-	
				Besoin	- 44 461,93	
TOTAL	134 438,74	124 408,63	- 10 030,11	RESULTAT :	82 711,80	

### Budget annexe FAM Sainte Marthe

RESULTATS SAINTE MARTHE 2023						
	2023			2022	Résultats 2023	
	Dépenses	Recettes	Solde			
Fonctionnement	16 011,21	66 627,69	50 616,48	22 246,18	72 862,66	
Investissement	50 109,86	49 693,26	- 416,60	- 49 693,26	50 109,86	
Total	66 121,07	116 320,95	50 199,88	- 27 447,08	22 752,80	
RAR				RAR	-	
				Besoin	50 109,86	
TOTAL	66 121,07	116 320,95	50 199,88	RESULTAT :	22 752,80	

Au 31/12/2023, le Résultat à affecter est de 72 62,66 €, On affecte au R002 22 752,80 € en fonctionnement,

Il faut en réserves d'investissement au R1068 : 50 109,86 € (pour couvrir le Déficit d'investissement)

### Budget annexe Boulangerie

RESULTATS LA BOULANGERIE 2023					
	2023			2022	Résultats 2023
	Dépenses	Recettes	Solde		
Fonctionnement	184 316,51	184 316,92	0,41	36 679,09	36 679,50
Investissement	177 184,48	184 316,51	7 132,03		7 132,03
Total	361 500,99	368 633,43	7 132,44	36 679,09	43 811,53
RAR				RAR	-
				Besoin	- 7 132,03
<b>TOTAL</b>	361 500,99	368 633,43	7 132,44	<b>RESULTAT :</b>	<b>43 811,53</b>

### Budget annexe Opérations immobilières

RESULTATS Opérations Immobilières 2023					
	2023			2022	Résultats 23 22
	Dépenses	Recettes	Solde		
Fonctionnement	18 086,62	0,36	- 18 086,26	- 499,84	18 586,10
Investissement	18 706,11		- 18 706,11	449 375,80	430 669,69
Total	36 792,73	0,36	- 36 792,37	448 875,96	412 083,59
RAR				RAR	-
				Besoin	- 430 669,69
<b>TOTAL</b>	36 792,73	0,36	- 36 792,37	<b>RESULTAT :</b>	<b>412 083,59</b>

### Budget annexe CIS

RESULTATS CIS 2023					
	2023			2022	Résultats 23 22
	Dépenses	Recettes	Solde		
Fonctionnement	211 134,58	203 878,69	- 7 255,89		7 255,89
Investissement			-		-
Total	211 134,58	203 878,69	- 7 255,89	-	7 255,89
RAR				RAR	-
				Besoin	-
<b>TOTAL</b>	211 134,58	203 878,69	- 7 255,89	<b>RESULTAT : -</b>	<b>7 255,89</b>

### Budget annexe REOMI

RESULTATS 2023 REOMI					
	2023			2022	Résultats 2023
	Dépenses	Recettes	Solde		
Fonctionnement	2 551 102,39	2 984 446,54	433 344,15		433 344,15
Investissement			-		-
<b>Total</b>	<b>2 551 102,39</b>	<b>2 984 446,54</b>	<b>433 344,15</b>		<b>433 344,15</b>
RAR			-	RAR	-
				<b>Besoin</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 551 102,39</b>	<b>2 984 446,54</b>	<b>433 344,15</b>	<b>RESULTAT :</b>	<b>433 344,15</b>

### Budget annexe ZAE La Séguinie

RESULTATS ZAE LA SEGUINIE 2023					
	2023			2022	Résultats 2023
	Dépenses	Recettes	Solde		
Fonctionnement	10 704,00	10 704,00	-		-
Investissement	-	10 704,00	10 704,00	- 12 314,33	1 610,33
<b>Total</b>	<b>10 704,00</b>	<b>21 408,00</b>	<b>10 704,00</b>		<b>1 610,33</b>
RAR				RAR	-
				<b>Besoin</b>	<b>1 610,33</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 704,00</b>	<b>21 408,00</b>	<b>10 704,00</b>	<b>RESULTAT : -</b>	<b>1 610,33</b>

### Budget annexe ZAE Beaumontois

RESULTATS ZAE Beaumontois 2023					
	2023			2022	Résultats 2023
	Dépenses	Recettes	Solde		
Fonctionnement	1 541,62	9 743,81	8 202,19		8 202,19
Investissement	770,81	770,81	-		-
<b>Total</b>	<b>2 312,43</b>	<b>10 514,62</b>	<b>8 202,19</b>		<b>8 202,19</b>
RAR				RAR	-
				<b>Besoin</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 312,43</b>	<b>10 514,62</b>	<b>8 202,19</b>	<b>RESULTAT :</b>	<b>8 202,19</b>

Toutes ces affectations de résultats sont adoptées.

1. **d. Vote du budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes de la CCBDP**

**Le Budget Principal**, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté : 60 voix Pour ; 2 voix Contre (Bernard ETIENNE et Alexandre LACOSTE), 1 abstention (Philippe LAVILLE).

**Le budget annexe Assainissement Collectif**, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté (62 voix Pour et 1 voix Contre : Bernard ETIENNE).

**Le budget annexe SPANC**, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le budget annexe REOMI**, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté avec 34 voix Pour - 14 Voix Contre : Florent FARGE, Bernard ETIENNE, Jean-Pierre PRÊTRE, Philippe LAVILLE, Jean-Marc RICAUD qui avait également le pouvoir de Marie-Josée MANCEL, Yves WROBEL, Carole ALARY, Aude CRUVEILLER, Daniel GRIMAL, Nelly JOBELOT, Philippe POUMEAU, Jean CANZIAN et Robert ROUGIER - et 15 abstentions : Christophe CATHUS, Bruno MONTI, Fabrice DUPPI, Sylvie ROQUE, Jérôme BOULLET qui avait également le pouvoir de Emmanuelle DIOT, Christine VERGEZ, Christian BOURRIER, Michel BLANCHET, Thierry TESTUT, Annick DONNINGER, Magalie PISTORE, Gérard MARTIN, Jean-Marie BRUNAT et Bruno DESMAISON)

**Le budget annexe F.A.M. Ste Marthe**, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le budget annexe Opérations Immobilières**, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté à l'unanimité.

**Le budgets annexe Z.A.E. La Séguinie**, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**Le budgets annexe Z.A.E. Beaumontois**, après présentation par Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président Finances, a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**1. e. Vote des taux d'imposition 2024 : Taxe Foncière Bâti (TFB), Taxe Foncière Non Bâti (TFNB), Taxe d'habitation (TH) des résidences secondaires, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Produit de la taxe GEMAPI**

Taux d'imposition 2024 : Taxe Foncière Bâti (TFB), Taxe Foncière Non Bâti (TFNB), Taxe d'habitation (TH) des résidences secondaires, Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Monsieur Jean-François PIBOYEU, Vice-Président chargé des Finances rappelle au conseil qu'en plus de la fiscalité professionnelle, la communauté de communes perçoit une fiscalité additionnelle sur les taxes ménages.

Il rappelle les taux de fiscalité n'ont pas évolué depuis 2016 et que considérant le contexte d'inflation qui perdure sur l'ensemble des postes de dépenses, la commission des finances s'est prononcée en faveur d'une augmentation des taux de la fiscalité.

Le président propose, après avoir consulté les services de la DGFiP, une variation différenciée des taux comme suit

- augmentation du taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale de 7.69 % à 8.05 %
- augmentation du taux de Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) de 4.5 % à 4.75 %
- le taux de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) à 3.71% reste inchangé
- augmentation du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de 25.95% à 26.75%.

Le Conseil accepte cette proposition et vote pour 2024 (60 voix Pour et 3 voix Contre : Bernard ETIENNE, Alexandre LACOSTE et Philippe LAVILLE) :

- ✓ un taux pour la Taxe d'Habitation (TH) de 8.05%
- ✓ un taux pour la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) de 4.75% ;
- ✓ un taux pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) de 3.71 % ;
- ✓ un taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 26.75%.

**Produit de la taxe GEMAPI**

Monsieur le Vice-Président chargé des Finances, Jean-François PIBOYEU rappelle que la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) a été transférée à la Communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il précise que la communauté de communes a instauré la taxe GEMAPI par une délibération en date du 23 janvier 2018 (délibération N° 2018-01-01.2).

Le Vice-président propose, vu l'article 1530 bis du code général des impôts, d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 62 000 € pour l'année 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition du Vice-Président et charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **1. f. Mise en place de la fongibilité**

Le Président rappelle la délibération n° 2023-06-01.a du 20 juin 2023 relative à la mise en place de la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Il explique que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au conseil communautaire, sur autorisation de l'assemblée, de déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel (chapitre 012) dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Monsieur le Président informera le conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012), et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé. Il précise que monsieur le Président informera le conseil communautaire de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

## 2. PLUI-H : vote du 2<sup>ème</sup> arrêt projet

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires qu'il est nécessaire de ré-arrêter le projet de PLUI suite aux avis défavorables de certains conseils municipaux. Il indique qu'il s'agit de ré-arrêter le projet sans le modifier car le projet a été élaboré dans le respect des orientations du PADD et avec la prise en compte des attentes des communes même si elles ne sont pas toutes satisfaites. Les avis des Personnes Publiques Associées PPA ont été transmis aux élus communautaires en toute transparence et dans leur intégralité.

Le président explique qu'il comprend les mécontentements des élus qui voient dans les instructions administratives un frein au développement des communes et une atteinte à leur autorité. Il précise que voter contre le projet de PLUI à ce stade serait abandonner tout le travail réalisé au profit d'une autre feuille de route qui devra être conforme aux futures exigences règlementaires vraisemblablement plus draconiennes. Le coût du PLUI s'élève à ce jour à près de 500 000 € et abandonner serait avoir dépensé cet argent public pour rien.

L'enjeu actuel est de défendre le territoire dans son ensemble, ainsi que tous les projets qui participent à son développement et non pas uniquement la défense de « sa » commune. Les prochaines élections municipales étant dans 2 ans, le Président s'interroge, au vu de la consommation d'espaces de ces derniers temps, sur la transmission aux nouveaux élus en nombre de droits à construire si le projet est abandonné.

Le vote du 2<sup>ème</sup> arrêt projet doit permettre de défendre la même version afin de sauver le maximum de zones. Sinon, il faudra recommencer la procédure en 2028 au risque de ne plus avoir de zones à urbaniser. Les STECAL seront à défendre en commission CDPNAF et cela va laisser la possibilité d'apporter des précisions et des justifications.

Un vote à bulletin secret est demandé, cette demande est soumise au vote à main levée, le tiers des participants requis n'étant pas atteint, conformément au règlement, le vote de l'arrêt projet se fera à main levée.

Les avis PPA seront joints au dossier d'enquête publique. Le Président rappelle qu'à l'issue de l'enquête publique, au vu des différentes observations formulées et de l'avis du commissaire enquêteur, certains ajustements pourront encore être faits.

Un débat s'instaure sur la traduction règlementaire de la loi par les PPA, sur la prise en compte des STECAL, ....

Le Président conclut qu'il faut garder à l'esprit que ce vote est un vote pour l'ensemble des projets du territoire et des porteurs de projets.

Puis il propose de soumettre au vote ce deuxième arrêt projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 48 voix Pour, 6 voix contre (Daniel GRIMAL, Alain DELAYRE, Philippe POUMEAU, Robert ROUGIER, Philippe LAVILLE , et Jean CANZIAN) et 9 abstentions (Yves WROBEL, Ludovic PAPON, Sylvie ROQUE, Annick DONNINGER, Nelly JOBELOT, Francis MONTAUDOUIN, Jean-Pierre PRÊTRE, Bernard

ETIENNE, Alain ROUSSEL) prend acte des délibérations communales et des avis des PPA sur le projet de PLUI arrêté le 28 novembre 2023 et arrête à nouveau le projet de PLUIH tel qu'il a été voté lors du conseil communautaire du 28 novembre 2023 ; conformément aux articles L. 153-16 et 153-17 du code de l'urbanisme, la présente délibération et le dossier de PLUIH seront notifiés à nouveau pour avis ou information aux personnes publiques associées et consultées ; le Président de la Communauté de Communes prendra un arrêté pour organiser l'enquête publique sur le projet de PLUIH, de Périmètres Délimités des Abords et sur l'abrogation des Cartes Communales ; à l'issue de l'enquête publique conjointe et de la conférence des Maires prévue en application de l'article L.153-21 du code de l'urbanisme, le PLUIH de la CCBDP sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 21h15.

*La prochaine réunion est prévue le Mardi 9 avril 2024 à 18h30, salle La Calypso à BEAUMONTOIS EN PÉRIGORD.*